

VILLE
D'HENDAYE



HENDAIKO

HERRIKO
ETXEA

OBJET : RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉF. : KE.RS - 276.2019

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à assister à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui se tiendra en Mairie :

le mercredi 22 mai 2019 à 18 h 30.

Je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien cordialement.

Le Maire,

1^{er} vice-président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque,
Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques,



Kotte ECENARRO

PJ / Ordre du jour
 Rapports



CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'HENDAYE

Séance du Mercredi 22 mai 2019 à 18 h 30

ORDRE DU JOUR

I - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 AVRIL 2019

II – DÉLIBÉRATIONS

Sur rapports de M. Kotte ECENARRO

061.2019 – Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

062.2019 – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

063.2019 – Exercice 2019 - Décision Modificative n° 1 sur Budget Principal

064.2019 – Exercice 2019 - Décision Modificative n° 1 sur Budget Annexe Port de Plaisance

Sur rapport de M. Frédéric TRANCHE

065.2019 – Stationnement

Sur rapport de Mme Nicole BUTORI

066.2019 – Forfait scolaire 2018-2019

Sur rapport de M. Richard IRAZUSTA

067.2019 – Tableau des effectifs permanents n° 3

Sur rapport de M. Jean-Michel ARRUABARRENA

068.2019 – Subvention exceptionnelle CMHT

Sur rapport de Mme Nicole BUTORI

069.2019 – Restauration scolaire

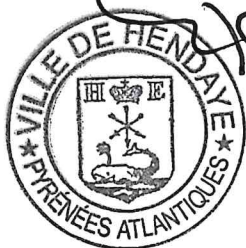
Signé par Monsieur le Maire,

1^{er} vice-président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque,

Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques,

Kotte ECENARRO

AFFICHÉ À LA MAIRIE : le 16.05.2019





HENDAIKO HERRI KONTSEILUA

2019ko maiatzaren 22 asteazkeneko bilkura, 18:30ean

GAI ZERREDA

I – 2019KO APIRILAREN 25EKO HERRI KONTSEILUAREN AKTA ONARTZEA

II – DELIBERAMENDUAK

Txostengilea: Kotte ECENARRO j.

061.2019 – Herri Kontseiluak eman ahalmen ordezkartaz auzapezak hartu erabakiak

062.2019 – Eskualdatu Kargen Balioztatzeko Tokiko Batzordearen (EKBTB-CLECT) txostena onartzea

063.2019 – 2019ko urtealdia – Aurrekontu nagusiaren gaineko lehen aldaketa erabakia

064.2019 – 2019ko urtealdia – Atsedeen portuaren aurrekontu gehigarriaren gaineko lehen aldaketa erabakia

Txostengilea: Frédéric TRANCHE j.

065.2019 – Aparkatzea

Txostengilea: Nicole BUTORI and.

066.2019 – 2018-2019 eskolentzako prezio finkoa

Txostengilea: Richard IRAZUSTA j.

067.2019 – Langile iraunkorren 3. taula

Txostengilea: Jean-Michel ARRUABARRENA j.

068.2019 – Diru laguntza berezia CMHT elkarteari

Txostengilea: Nicole BUTORI and.

069.2019 – Eskoletako bazkariak

Sinatzailea: auzapez jauna

Euskal Hirigune Elkargoaren 1. lehendakariordea,

Pirinio Atlantikoetako Departamendu Kontseilari,

Kotte ECENARRO

HERRIKO ETXEAN AFIKATUA: 2019-05-16an



MAIRIE D'HENDAYE

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du mercredi 22 mai 2019
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ

_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ

_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORTEUR : M. Kotte ECENARRO

N° : 061.2019

- En application des dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions suivantes prises en vertu des délégations accordées par délibérations du Conseil Municipal des 28 avril 2014 et 7 janvier 2015 :

027.2019 du 15 avril 2019 : accord cadre pour la fourniture, installation et maintenance (option) d'horodateurs – Marché passé avec la SAS FLOWBIRD.

028.2019 du 15 avril 2019 : création de giratoires boulevard de l'empereur – Lot 1 : VRD – Marché de travaux passé avec la Société EUROVIA AQUITAINE pour un montant HT de 393 639,10 €.

029.2019 du 15 avril 2019 : création de giratoires boulevard de l'empereur – Lot 2 : Éclairage public – Marché de travaux passé avec la Société SPIE CITYNETWORKS pour un montant HT de 65 961,50 €.

030.2019 du 15 avril 2019 : création de giratoires boulevard de l'empereur – Lot 3 : Espaces verts – Marché de travaux passé avec la Société PARC ESPACE SUD OUEST pour un montant HT de 20 441,00 €.

031.2019 du 10 avril 2019 : signature d'une convention de mise à disposition du local situé 10 rue du Port à l'Association « Les Ami-e-s d'Hendaiakoop, Hendaiakoopeko Lagunak avec une redevance fixé à 770 € nets à compter du 1^{er} janvier 2020.

032.2019 du 16 avril 2019 : boulevard de la Mer – création de deux sanitaires automatiques – Marché de fourniture passé avec la Société MPS TOILETTES PUBLIQUES pour un montant HT de 59 800,00 €.

033.2019 du 16 avril 2019 : signature d'une convention de mise à disposition du local commercial n° 1 sis 19 rue de l'Église à Hendaye à Madame LOPES Patricia pour un montant de redevance mensuelle fixée à 459,47 €, avec une indexation sur l'indice INSEE du coût de la construction, et que les fluides (eau, électricité) sont à la charge de l'occupant.

034.2019 du 23 avril 2019 : Autoport – Centre d'Accueil – Résiliation de l'autorisation d'occupation de bureau par la Société Suez Eau France.

035.2019 du 26 avril 2019 : exploitation du Bar de Belcenia – Avenant n° 3

036.2019 du 06 mai 2019 : ancien Centre de Secours – Projet de déconstruction partielle et de confortement de l'existant – Lot 1 : désamiantage – Marché de travaux passé avec la Société COLAS SUD OUEST pour un montant HT de 13 500,00 €.

MARCHÉS PASSÉS SUR DÉLÉGATION ARTICLE L2122-22 DU CGCT
(Fournitures et Services < à 209 000 € et Travaux < à 1 000 000 € HT)

IDENTIFICATION	DESIGNATION DU LOT CONCERNE	TITULAIRE	MONTANT € HT	DATE NOTIFICATION
ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE, INSTALLATION ET MAINTENANCE (OPTION) D'HORODATEURS	LOT UNIQUE	SAS FLOWBIRD	PAS DE MONTANT	15/04/2019
CREATION DE GIRATOIRES BD DE L'EMPEREUR	LOT 1 : VRD	EUROVIA AQUITAINE	393 639.10	15/04/2019
	LOT 2 : ECLAIRAGE PUBLIC	SPIE CITYNETWORKS	65 961.50	15/04/2019
	LOT 3 : ESPACES VERTS	PARC ESPACE SUD OUEST	20 441.00	15/04/2019
BD DE LA MER : CREATION DE DEUX SANITAIRES AUTOMATIQUES	LOT UNIQUE	MPS TOILETTES PUBLIQUES	59 800.00	16/04/2019
ANCIEN CENTRE DE SECOURS – PROJET DE DECONSTRUCTION PARTIELLE ET DE CONFORTEMENT DE L'EXISTANT	LOT 1 : DESAMIANPAGE	COLAS SUD OUEST	13 500.00	06/05/2019

MAIRIE D'HENDAYE

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du mercredi 22 mai 2019
18 h 30**

RAPPORT

**OBJET : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION
DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)**

RAPPORTEUR : M. Kotte ECENARRO

N° : 062.2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu la délibération du Conseil communautaire, en date du 4 février 2017, portant création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Vu l'arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 15 mars 2019 actualisant la liste des membres de la CLECT ;

Vu le rapport établi par la CLECT du 26 mars 2019 relatif à l'évaluation de nouveaux transferts de charges permettant de déterminer les attributions de compensation de droit commun ;

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré :

- approuve le rapport de la CLECT du 26 mars 2019 tel que présenté en annexe,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ

_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ

_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

MAIRIE D'HENDAYE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du mercredi 22 mai 2019
18 h 30

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ

_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ

_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT**OBJET :** EXERCICE 2019 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL**RAPPORTEUR :** M. Kotte ECENARRO**N° :** 063.2019

Il est nécessaire d'apporter plusieurs modifications au budget principal, constitutives de la décision modificative n° 1 ci-jointe que je vous propose d'accepter.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		Propositions nouvelles	CHAPITRE		Propositions nouvelles
011	Charges à caractère général	78 180	013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel		70	Produits des services	
014	Atténuation de produits		73	Impôts et taxes	- 619 125
65	Autres charges de gestion courantes	-609 163	74	Dotations et participations	
66	Charges financières	26 700	75	Autres produits gestion courante	
67	Charges exceptionnelles	-21 340	76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues	-36 162	77	Produits exceptionnels	
TOTAL		- 561 785	TOTAL		-619 125
023	Virement à la section d'investissement	-57 340			
042	Opérations d'ordre entre sections		042	Opérations d'ordre entre sections	
			002	Excédent de fonctionnement reporté	
TOTAL		- 57 340	TOTAL		0
TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES		-619 125	TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES		-619 125

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		Propositions nouvelles	CHAPITRE		Propositions nouvelles
20	Immobilisations incorporelles		10	Dotations fonds et réserves	
204	Subventions d'équipements versées	85 000	13	Subventions d'investissement	50 000
21	Immobilisations corporelles	107 140	16	Emprunts et dettes assimilés	
23	Immobilisations en cours	467 260	024	Produits des cessions d'immobilisations	
10	Dotations, réserves	20 100			
13	Subventions d'investissement	21 340			
16	Emprunts et dettes assimilées	50 000	16	Emprunts et dettes assimilées	1 172 000
020	Dépenses imprévues	- 86 180			
TOTAL		664 660	TOTAL		1 222 000
040	Opérations d'ordre entre sections	0	040	Opérations d'ordre entre sections	0
041	Opérations patrimoniales	14 772	041	Opérations patrimoniales	14 772
001	Déficit d'investissement reporté	500 000	021	Virement de la section de fonctionnement	- 57 340
TOTAL		514 772	TOTAL		- 42 568
TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES		1 179 432	TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES		1 179 432
TOTAL GÉNÉRAL		560 307	TOTAL GÉNÉRAL		560 307

MAIRIE D'HENDAYE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du mercredi 22 mai 2019
18 h 30

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ

_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ

_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : EXERCICE 2019 – DÉCISION MODIFICATIVE n° 1 – BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE

RAPPORTEUR : M. Kotte ECENARRO

N° : 064.2019

Il est nécessaire d'apporter plusieurs modifications au budget annexe port de plaisance, constitutives de la décision modificative n° 1 ci-jointe que je vous propose d'accepter.

SECTION D'EXPLOITATION					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		Propositions nouvelles	CHAPITRE		Propositions nouvelles
011	Charges à caractère général		013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel		70	Produits des services	
014	Atténuation de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courantes		74	Dotations et participations	
66	Charges financières		75	Autres produits gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	
TOTAL		0	TOTAL		0
023	Virement à la section d'investissement	- 7700			
042	Opérations d'ordre entre sections	7700	042	Opérations d'ordre entre sections	
TOTAL		0	TOTAL		0
TOTAL DÉPENSES D'EXPLOITATION		0	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		0

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		Propositions nouvelles	CHAPITRE		Propositions nouvelles
20	Immobilisations incorporelles		10	Dotations fonds et réserves	
204	Subventions d'équipements versées		13	Subventions d'investissement	
21	Immobilisations corporelles		16	Emprunts et dettes assimilés	
23	Immobilisations en cours		024	Produits des cessions d'immobilisations	
26	Participations et créances rattachées				
020	Dépenses imprévues				
TOTAL		0	TOTAL		0
040	Opérations d'ordre entre sections		040	Opérations d'ordre entre sections	7 700
			021	Virement de la section d'exploitation	- 7 700
TOTAL		0	TOTAL		0
TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES		0	TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES		0
TOTAL GÉNÉRAL			TOTAL GÉNÉRAL		0

MAIRIE D'HENDAYE

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du mercredi 22 mai 2019
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ

_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ

_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : STATIONNEMENT
RAPPORTEUR : M. Frédéric TRANCHE
N° : 065.2019

1. Stationnement payant – dispositions complémentaires :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles notamment les articles L 2211-1 et L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1 à L 2213-6,

VU les délibérations du Conseil Municipal n° 099.2017 du 19 septembre 2017 et n° 148.2017 du 22 décembre 2017, portant fixation des tarifs de la redevance de stationnement et du forfait post-stationnement,

VU la délibération du Conseil Municipal d'HENDAYE n° 037.2019 du 27 mars 2019 portant modifications du stationnement payant, à compter de 2019,

VU l'arrêté n°418-2019 du 30 avril 2019 portant réglementation du stationnement sur la voie publique

VU le rapport par lequel Monsieur l'Adjoint expose ce qui suit :

Afin de proposer une politique de stationnement la plus adaptée possible aux spécificités et usages en vigueur sur le territoire communal, il a été décidé d'apporter quelques compléments et modifications à la délibération n°037.2019 en date du 27 mars 2019.

Préambule : redéfinition des concepts

Dans un souci de clarté et de meilleure compréhension des enjeux du dispositif, il a été décidé :

- de renommer les « zones » en « secteurs » (secteur rouge = plage et secteur bleu = ville et gare)
- de diviser le secteur rouge en 3 sous-secteurs suivant les périodes de gratuité ou pas, soit :
- **sous-secteur 1** (secteur payant toute l'année) : boulevard de la Mer et le parc de stationnement « Sokoburu » (Boulevard de la Mer, à proximité du Centre de Thalassothérapie),

- **sous-secteur 2** (secteur payant du 1^{er} avril au 31 octobre) :

- Les rues des ACACIAS, des ARBOUSIERS, des AUBÉPINES,
- Le Boulevard de la BAIE DE CHINGUDY,
- Les rue des CHÈVREFEUILLES, des CLÉMATITES, des CITRONNIERS, de la COTE,
- Les rues des ÉRABLES, des EUCALYPTUS,
- Les rues des FIGUIERS, des FLOTS, le Rond-Point de FLORE,
- La rue d'IRUN,
- La rue des JASMINES,
- Le Boulevard du GÉNÉRAL LECLERC et des LAURIERS ROSES,
- L'Avenue des MAGNOLIAS, l'Avenue des MIMOSAS, la Rue des MÛRIERS,
- La rue des NÉFLIERS,
- Les rues des OLIVIERS et des ORANGERS,
- Les rues des PLAQUEMINIERS, des PINS, des PRUNUS,
- Les rues de la SABLÈRE, de SAINT-JEAN-DE-LUZ,
- La rue des TULIPIERS,

Les rues Elissacilio, des Roseaux, des Seringats et des Platanes resteront gratuites.

Pour des considérations techniques, la section du boulevard de la Baie de Chingudy comprise entre la rue des Eucalyptus et le Rond-Point Jean Moulin demeurera également gratuite.

- **sous-secteur 3** (secteur payant du 15 juin au 15 septembre) les parcs de stationnement situés entre la rue des Orangers et le boulevard de la Baie de Chingudy et ses extensions (parc de stationnement de la Floride), le parc de stationnement situé au droit de l'Esplanade BIDASSOA (face à l'établissement « WATER SPORTS CENTER By DECATHLON » - TRIBORD -) et le bas de la rue Armatonde.

Les rues des Lilas, Pohotenia, Ansoenia resteront gratuites.

Propositions d'abonnement/forfait par catégorie d'utilisateurs

Afin de proposer une politique de stationnement adaptée aux différents usages, 3 catégories d'utilisateurs ont été définies :

1. Résidents principaux des rues et quartiers payants de la Commune (secteur rouge et secteur bleu)

Formule proposée

Abonnement mensuel de 20 euros permettant un stationnement illimité.

Cet abonnement ne garantit pas à l'utilisateur d'avoir une place de stationnement systématiquement assurée.

Il est par ailleurs précisé que conformément au Code de la Route le véhicule ne peut rester plus de 7 jours, immobile sur le même emplacement.

Modalités de fonctionnement

- distinction zones résidentielles et non résidentielles

Cet abonnement mensuel sera valable sur l'ensemble des rues payantes des secteurs rouge et bleu excepté certaines rues et parkings considérés comme des zones non résidentielles et à vocation plus commerciales et/ou touristiques et demandant donc une nécessaire rotation des véhicules.

Sont considérées donc comme zones non résidentielles et ne pouvant accueillir des abonnements :

- pour le secteur rouge : le boulevard de la Mer, le boulevard du Gl Leclerc (section comprise entre la rue des Aubépines et le Rond-Point du Palmier), les parcs de stationnement de la Floride, de Tribord et de Sokoburu.

- pour le secteur bleu : l'avenue des Allées, rue du Port, Place de la République, boulevard Général de Gaulle (section quartier gare) + le bas de la rue du Commerce

- un abonnement rattaché au véhicule

L'abonnement sera rattaché au véhicule et non au foyer fiscal. Pas de limites de véhicules ayant droit par foyer.

Un foyer pourra donc avoir autant d'abonnements que de véhicules en sa possession.

- des formules de stationnement complémentaires

Le résident qui aura un abonnement mensuel pourra également avoir accès aux forfaits journaliers de stationnement gratuit de 2x1h (pour le secteur bleu) + 2x4h (pour le secteur rouge)

2. Résidents secondaires des rues et quartiers payants de la Commune (secteur rouge et secteur bleu)

Formule proposée

Forfaits journaliers de stationnement gratuit de 2x1h (pour le secteur bleu) + 2x4h (pour le secteur rouge).

3. Résidents de la Commune de Biriadou et des quartiers de Béhobie et Dorrondéguy (rue Legarralde) pour la Commune d'Urrugne.

Formule proposée

Forfaits journaliers de stationnement gratuit de 2x1h (pour le secteur bleu) + 2x2h (pour le secteur rouge).

2. Parc de stationnement Ondarraitz : commerçants du quartier de la plage – mise à disposition de places de stationnement – saison estivale 2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles notamment les articles L 2211-1 et L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1 à L 2213-6,

VU la délibération du Conseil Municipal d'HENDAYE n° 082.2018 du 27 juin 2018 portant autorisation de mise à disposition de places de stationnement du parc de stationnement Ondarraitz pour les commerçants du quartier de la plage pour la saison estivale 2018,

VU le rapport par lequel Monsieur l'Adjoint expose ce qui suit :

à la demande des commerçants du quartier de la plage, un nouveau dispositif de stationnement dans l'enceinte du stade Ondarraitz, rue Elissacilio, a été mis en place à l'été 2018.

Le parking du stade comprend 45 places matérialisées qui sont proposées à la location sur la période Juillet-Août. Ce parking est clôturé. L'accès se fait par une barrière électrique avec un badge dédié. Le parking ne sera pas gardé.

Le dispositif qui est proposé pour 2019 se base sur les mêmes modalités et contraintes techniques et logistiques qu'en 2018 :

- chaque utilisateur est doté d'un badge nominatif, strictement personnel, et affecté à un seul véhicule autorisé,
- pour chaque véhicule stationné dans l'enceinte du stade, le tarif mensuel est de 50 €, ce prix devant couvrir le prix du badge et les contraintes que ce système fait peser sur la collectivité (contrôle et astreinte notamment en cas de dysfonctionnement de la barrière d'accès),
- pour éviter que ce parking soit utilisé à d'autres fins que le soutien aux commerçants et que les badges circulent de main en main, outre la numérotation du badge et des places, chaque utilisateur versera une caution de 100 € (qui lui sera rendue en fin d'été avec la restitution du badge) et sera doté d'une carte qui sera apposée sous le pare-brise avec le numéro d'immatriculation du véhicule, cette carte permettant le contrôle des véhicules ayants droits par les services municipaux,
- l'accès au parking du stade est possible du 1^{er} juillet au 31 août 2018 à l'exception des 9, 10 et 11 août, week-end de la Fête Basque.

S'agissant des horaires, le parking doit être libéré la nuit ; il sera accessible dès 6 heures du matin tous les jours, heure à partir de laquelle les services municipaux prennent leur service dans leurs locaux au fond du stade.

CONSIDÉRANT que les contraintes auxquelles sont exposés les commerçants du quartier de la plage en termes de stationnement sont récurrentes à chaque saison.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'ensemble des principes et dispositions énoncés dans la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant d'agir en conséquence et de signer tout acte ou document utile à l'exécution de cette délibération.

MAIRIE D'HENDAYE

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du mercredi 22 mai 2019
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ

_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ

_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : PARTICIPATION ÉCOLES PRIVÉES SOUS CONTRAT – ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019
RAPPORTEUR : Mme Nicole BUTORI
N° : 066.2019

L'article L 442-5 du Code de l'Éducation et la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012 fixent le cadre et les conditions de la participation communale obligatoire, aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat.

La Commune a respectivement conclu une convention triennale avec l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (le 30 mai 2017) et une convention biennale avec l'association GURE IKASTOLA HENDAIA (le 8 juin 2018), pour le versement de cette participation.

Ainsi, le budget primitif 2019 prévoit une participation de 700 € par élève. Elle sera versée au vu des effectifs constatés, dans chacun des établissements, lors de la rentrée scolaire 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal de confirmer le montant de cette participation pour l'année scolaire 2018-2019.

Les crédits nécessaires sont inscrits aux articles 655811 (groupe scolaire St Vincent) et 655812 (Ikastola) sous-fonction 20 du budget principal.

MAIRIE D'HENDAYE

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du mercredi 22 mai 2019
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ

_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ

_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS DES PERMANENTS N° 3

RAPPORTEUR : M. Richard IRAZUSTA

N° : 067.2019

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail, des besoins du service et des missions assurées, il vous est proposé de créer :

A compter du 1^{er} juillet 2019 :

Filière Administrative :

- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Filière Animation :

- 1 poste d'animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- 3 postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet 19h25.

Filière Culturelle :

- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Filière Sanitaire et Sociale :

- 4 postes d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Filière Technique :

- 2 postes d'agent de maîtrise principal à temps complet,
- 7 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 6 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Et de fermer :

A compter du 1^{er} juillet 2019 :

Filière Administrative :

- 1 poste de rédacteur à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Filière Animation :

- 1 poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 2 postes d'adjoint d'animation à temps complet.

Filière Culturelle :

- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Filière Sanitaire et Sociale :

- 3 postes d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Filière Technique :

- 9 postes d'adjoint technique.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois créés seront inscrits au budget de l'exercice.

MAIRIE D'HENDAYE

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du mercredi 22 mai 2019
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ

_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ

_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CMHT
RAPPORTEUR : M. Jean-Michel ARRUABARRENA
N° : 068.2019

La section pêche du Club Maritime Hendaye Txingudi organise du 30 mai au 1^{er} juin prochain, la IIIème coupe nationale de pêche en bateau.

Cette manifestation réunira environ 130 personnes dont 70 compétiteurs, répartis en 24 bateaux.

Le président de la section pêche sollicite une participation communale aux frais de location d'un chapiteau dont le montant s'élèvera à 1 200 €.

Compte tenu des dépenses de renouvellement de matériel réalisées par la section pêche (remplacement d'un bateau),

Il vous est proposé d'accorder une participation de 600 € à la section pêche

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 sous-fonction 40 du budget principal.

MAIRIE D'HENDAYE

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du mercredi 22 mai 2019
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ

_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ

_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : RESTAURATION SCOLAIRE

RAPPORTEUR : Mme Nicole BUTORI

N° : 069.2019

L'actuel marché de restauration scolaire et extrascolaire arrive à échéance le 31 août 2019. le nombre total annuel de repas prévus pour l'année scolaire 2019-2020, est évalué à 190 660 repas, répartis entre les restaurants des groupes scolaires de la Gare, de la Ville, de Lissardy, de la Plage et des Joncaux ainsi qu'entre les Accueils de Loisirs périscolaires et extrascolaires publics de la commune (Haizpean, Maison de la Petite Enfance et Txiki).

Je vous propose :

- d'autoriser M. le Maire à lancer une consultation relative à la fourniture et livraison de repas pour les restaurants scolaires des écoles maternelles et élémentaires ainsi que pour les Accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires publics de la commune,
- d'autoriser M. le Maire à signer le marché de fournitures et livraison de repas pour les restaurants scolaires des écoles maternelles et élémentaires ainsi que pour les Accueils de loisirs publics périscolaires et extrascolaires de la commune à l'issue de la consultation et suite à la décision de la commission d'appel d'offre.